




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-696**

Séance publique du

12 juillet 2021

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210712- lmc1198299-DE-1-1
Date de signature : 16/07/2021
Date de réception : vendredi 16 juillet 2021
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : DÉVELOPPEMENT DURABLE - CHARTE D'ENGAGEMENT ECO RESPONSABLES DES
MANIFESTATIONS SUR LE TERRITOIRE AIXOIS**

Le 12 juillet 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/07/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Francis TAULAN, Madame Béatrice BENDELE à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Alain PARRA à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Rémi CAPEAU

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES
Direction Développement Durable et
Stratégies

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUILLET 2021

Nomenclature : 8.8
Environnement

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Francis TAULAN , Monsieur Michaël ZAZOUN

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : DÉVELOPPEMENT DURABLE - CHARTE D'ENGAGEMENT ECO RESPONSABLES DES MANIFESTATIONS SUR LE TERRITOIRE AIXOIS- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'objet de la présente délibération est d'adopter une charte d'engagement éco-responsable des manifestations organisées par et/ou pour la Ville sur son territoire.

L'objectif de cette charte, que devront signer les partenaires associatifs s'engageant avec la Ville, est de mobiliser l'ensemble des parties prenantes en faveur des pratiques respectueuses de l'environnement. Par leurs activités et leurs manifestations, les associations ont un impact sur notre environnement : bruit, consommations excessives d'énergie, pollutions, déchets laissés par les pratiquants et les spectateurs...

Cette charte s'inscrit dans une logique de développement durable. Elle affiche clairement la volonté de sensibiliser et responsabiliser les dirigeants associatifs pour réduire les nuisances et ainsi protéger notre cadre de vie.

Le texte a été rédigé à l'initiative d'un groupe de travail supervisé par la Direction du Développement Durable et Stratégies réunissant les Directions de la Culture, de l'Événementiel, de la Gestion de l'Espace Public et des Sports.

La démarche éco-manifestation a été conçue pour réduire les impacts environnementaux. Elle se compose de sept objectifs, déclinés en plusieurs possibilités d'engagements, qui permettent

de s'assurer de la bonne prise en compte de toutes les finalités du développement durable :

- Objectif 1 : Mettre en place des moyens de communication éco-responsables
- Objectif 2 : Réduire, trier et revaloriser les déchets
- Objectif 3 : Respect du site, de ses habitants, de son environnement
- Objectif 4 : Favoriser les déplacements éco-responsables et réduire la consommation des ressources énergétiques et naturelles
- Objectif 5 : Optimiser ses achats
- Objectif 6 : Intégration de tous les publics et sensibilisation
- Objectif 7 : Connaître, faire connaître et compenser l'empreinte écologique de l'événement

Elle se compose de plusieurs outils téléchargeables dès son adoption :

- le volet de la charte Eco-manifestation à signer par le prestataire
- le contenu détaillant les sept objectifs et propositions d'engagements
- les ressources complémentaires pour accompagner le prestataire dans la démarche

C'est pourquoi, je vous demande Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la charte d'engagement éco-responsable des manifestations

DL.2021-696 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - CHARTE D'ENGAGEMENT ECO
RESPONSABLES DES MANIFESTATIONS SUR LE TERRITOIRE AIXOIS-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

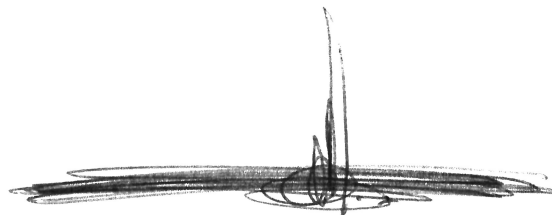
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Amandine JANER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Amandine Janer', with a large, dark, horizontal stroke underneath it.

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

CHARTRE D'ENGAGEMENT ECO-RESPONSABLE DES MANIFESTATIONS

La ville d'Aix-en-Provence s'engage dans une démarche de développement durable dont elle fait sa priorité. Elle a reçu en décembre 2019 le label « Territoire durable, une COP d'avance », en reconnaissance de ses actions et programmes déjà menés, mais entend bien s'inscrire dans une stratégie d'amélioration continue et de partenariats accrus entre collectivités, associations et citoyens, pour trouver des solutions aux grands défis écologiques, environnementaux et climatiques auxquels les villes sont aujourd'hui confrontées.

Dans cette perspective, elle invite l'ensemble de ses partenaires à se mobiliser en faveur de pratiques respectueuses de l'environnement.

Au travers des enjeux de développement durable, l'objectif est d'apprendre à mieux vivre ensemble, en prenant conscience que les ressources naturelles sont des biens communs de l'humanité qu'il faut préserver et transmettre.

Le dynamisme et la diversité aixois se nourrissent de la présence, tout au long de l'année, d'une pluralité de manifestations et d'événements, qu'ils soient à caractère sportif, culturel, festif, social, économique... Aix-en-Provence est une ville ouverte, qui encourage les échanges et les rencontres.

Aix-en-Provence est également une ville soucieuse de lutter concrètement contre le dérèglement climatique et s'engage résolument à l'échelle de son territoire à développer solutions concrètes et quotidiennes visant à réduire l'empreinte écologique des activités et à mieux préserver les ressources. C'est pourquoi elle incite les concepteurs et organisateurs d'événements à développer des pratiques les plus respectueuses du public et de son environnement, et les invite à suivre les recommandations d'une charte dont l'objectif est de limiter l'impact environnemental et comportemental des événements organisés, pour améliorer leur insertion dans l'environnement local.

Cette charte s'applique à chaque étape de l'événement depuis sa conception, son exploitation, jusqu'à son démontage.



POURQUOI SIGNER CETTE CHARTE

- 1/ Pour réduire l'impact global environnemental et réduire certains coûts (limitation des déchets générés, etc.).
- 2/ pour labéliser votre événement et apposer le logo « Aix, c'est dans ma nature », et pour apposer le logo et utiliser la charte graphique « Un évènement labélisé Aix-en-Provence Durable » sur vos supports de communication (affiches, flyers, etc.), permettant de valoriser l'évènement,
- 3/ Pour communiquer sur vos engagements auprès de la presse locale et du public lors de l'évènement,
- 4/ Pour bénéficier de la communication de la Ville d'Aix-en-Provence, via la publication de la liste des éco-événements sur son site internet et/ou ses publications écrites ou en ligne (aixenprovence.fr, réseaux sociaux, etc.),
- 5/ Pour valoriser votre image, dynamiser vos équipes (projet porteur de sens), développer de nouveaux partenariats, fidéliser et attirer de nouveaux participants.

COMMENT ?

En signant la Charte « Aix, c'est dans ma nature » ci-après, afin d'acter votre engagement. Elle vous sera remise à chaque demande d'organisation d'évènement. Vous devrez l'envoyer un mois avant l'évènement par courriel ou par courrier adressé à :

**Direction de l'événementiel
Hôtel de Ville,
13616 Aix-en-Provence cedex 1
ou
evenementiel@mairie-aixenprovence.fr**

Une procédure d'évaluation sera mise en oeuvre pour constater l'application des objectifs lors de l'évènement ou à postériori.

L'année 2021 sera une année d'application progressive de la charte afin de sensibiliser les organisateurs et le public, chaque organisateur devra s'engager sur au moins 6 actions parmi la liste des 7 objectifs. Les années suivantes le nombre d'actions devra évoluer à la hausse pour atteindre à minima 50% de la liste.



CHARTRE D'ENGAGEMENT « Aix, c'est dans ma nature »

Pour l'organisation d'événements éco-responsables

Titre, date et description de l'événement :

Manifestation :

- festive
 sportive
 artistique
 culturelle
 autre, précisez :-----
(cochez l'item correspondant)

Nom et mail de la structure organisatrice / porteur de projet :

Nom, fonction du responsable / organisateur :

PAR LA SIGNATURE DE CETTE CHARTE :

Nous nous engageons à intégrer une démarche de Développement Durable dans la préparation, l'organisation, le déroulement et le suivi de notre événement, et à mobiliser notre public et nos partenaires.

Nous nous attachons particulièrement aux finalités suivantes :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Fait le -----, à -----

Cachet et Signature :



Les 7 objectifs de la charte



Objectif 1 Mettre en place des moyens de communication éco-responsables

La communication est l'un des vecteurs de réussite d'un événement, permettant de le faire connaître et surtout de le valoriser. Néanmoins, elle est tout aussi éphémère que l'événement et doit être soumise à des mesures pour réduire son empreinte écologique. Dématérialiser et repenser les moyens de communication afin de réduire l'utilisation de papier et recourir à des matériaux plus respectueux de l'environnement est un prérequis pour aller au bout de la démarche éco-responsable.

- Je limite le nombre et la taille des supports papiers
 - Je privilégie la communication électronique
 - Je choisis un papier éco-labellisé et/ou recyclé
- Je limite les impacts liés à l'impression (recto-verso, noir et blanc, encres végétales...)
- J'évite la gadgeterie ou privilégie les objets utiles et réutilisables
- J'indique sur les flyers et les affiches que l'événement s'engage dans une gestion respectueuse de l'environnement.
 - Je prévois une billetterie dématérialisée
- Je prévois des points d'information sur l'environnement sur le site de l'événement





Objectif 2 Réduire, trier et revaloriser les déchets

Plus de 10 millions de tonnes de déchets sont déversées dans l'océan chaque année, dont 80% sont d'origine terrestre. La grande majorité de ces déchets est constituée de plastiques issus de nos modes de consommation non responsables et nomades : mégots, sacs en plastique, bouteilles plastique et leur bouchon, emballages alimentaires, etc. Autant d'objets en plastique à usage unique qu'il est nécessaire de réduire à la source en les supprimant de nos événements au profit d'alternatives réutilisables et durables. La meilleure gestion des déchets consiste à en produire le moins possible.

- Je privilégie la vaisselle et les gobelets lavables et réutilisables
- J'évite les produits suremballés et les contenants individuels (type canettes)
 - Je mets en place un tri sélectif (cartons, plastiques...)
 - Je prévois un système de compostage
 - J'installe des toilettes sèches
 - Je distribue de l'eau du robinet en carafe





Objectif 3

Respect du site, de ses habitants, de son environnement

Etre éco-responsable c'est prendre en compte l'éco-système dans lequel on développe sa manifestation, il est donc primordial de prendre en compte la faune et la flore et de la protéger, de limiter les nuisances de tout ordre. Enfin il est indispensable de prendre en compte le voisinage pour une meilleure acceptation de la manifestation.

- Je préserve la faune, la flore, les paysages et le patrimoine
 - Je limite les nuisances, bruits et odeurs
 - Je sensibilise, contrôle et lutte contre les dégradations
 - Je remets en état le site à la fin de l'événement
- J'informe de la tenue de la manifestation les proches riverains, et pourquoi pas je les invite à participer





Objectif 4 Transport et énergie

Le transport, par la combustion de carburant fossile, émet des particules fines et des gaz à effet de serre, qui contribuent directement à la pollution de l'air et au dérèglement climatique. Ces émissions, notamment de CO₂, participent principalement à l'augmentation de la température et à l'acidification de l'océan. En ayant recours à des moyens de déplacement doux, que ce soit pour les personnes et les marchandises, l'organisateur de l'événement agit en faveur de l'empreinte carbone causée par les transports. Il améliore aussi l'environnement sonore de l'événement et le confort des riverains.

- Je privilégie un lieu facilement accessible en transport collectif, à vélo ou à pied
- J'incite au covoiturage, au transport collectif et modes doux (tarification préférentielle, mise en place de navettes...)
 - J'utilise des appareils économes en eau et énergie
- J'organise le stationnement pour avantager les transports collectifs et éviter le stationnement sauvage
 - Je prévois des parkings sécurisés pour les vélos





Objectif 5 Optimiser ses achats

Les achats dans quelques domaines que ce soit doivent prendre en compte la donnée écologique, afin de limiter la pollution des sols et de l'eau par les pesticides, la production des déchets, l'émission de CO₂, il est essentiel d'adopter une démarche d'achat raisonnée, locale et responsable. La réutilisation des matériaux participe directement à l'économie circulaire, répondant aux enjeux d'économie de ressource, de durabilité et de réduction de l'empreinte carbone. Les événements sont par nature temporaires mais ils peuvent également se renouveler, leur installation produit ainsi beaucoup de déchets qui pourraient être réutilisés et compensés par le réemploi des matériaux.

- J'utilise des matériaux de récupération et/ou réutilisables
- Je prends en compte la qualité environnementale des équipements utilisés
 - Je privilégie l'achat local
- Je propose des denrées de saison, issues de l'agriculture biologique ou du commerce équitable
- Je donne les produits comestibles restants (non conditionnés, sans rupture de la chaîne du froid) à des associations pour redistribution





Objectif 6

Intégration de tous les publics et sensibilisation

Les manifestations sont des temps privilégiés de partage autour de valeurs communes. Mais certains publics peuvent être exclus de ces moments-là à cause d'un handicap (déficient visuel, auditif, personne en fauteuil...), d'un âge avancé, d'une situation précaire.

Il convient lors de l'organisation d'événementiels de permettre, à tous, de participer, agissant ainsi en faveur de la mixité sociale, incitant de ce fait toutes les personnes à venir s'ouvrir à la culture, au sport, etc.

- J'implique les habitants, notamment les personnes en situation de handicap ou en difficulté sociale en tant que participant et/ou co-organisateur
 - Je mobilise les partenaires locaux et les entreprises de l'économie sociale et solidaire
 - Je rends le lieu de l'évènement accessible à tous
 - Je favorise l'intergénérationnel
 - Je sensibilise le public, les intervenants et les partenaires au Développement Durable





Objectif 7

Connaître, faire connaître et compenser l'empreinte écologique de l'événement

Le bilan environnemental de l'événement devra être établi, afin d'identifier les postes d'émission susceptibles d'être réduits et de proposer, pour les événements les plus importants, des mesures de compensation. Les actions de compensation seront à réaliser sur Aix-en-Provence : arbres à planter, murs, clôtures et terrasses à végétaliser, équipements d'énergies renouvelables à installer ou isolation thermique.

- En amont de ma manifestation je produis un auto diagnostic environnemental
- Je fais mesurer le bilan carbone de l'événement par un organisme indépendant et certifié puis communiquer son résultat au public
- J' affiche un historique des bilans carbone pour valoriser la progression de la démarche écoresponsable
- Je produis un bilan environnemental selon une méthode proposée



RESSOURCES COMPLEMENTAIRES POUR VOUS AIDER DANS VOTRE DEMARCHE

Le logiciel ADERE (Auto-diagnostic environnemental pour les responsables d'événements)

Au niveau national, ce logiciel a été conçu et développé pour réaliser des autodiagnostic de manifestations, par le « Collectif pour des événements écoresponsables » qui comprend notamment l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et la Fondation Nicolas Hulot.

- www.evenementresponsable.org

Le site de l'ADEME

Informations et documents pour améliorer les performances et la durabilité de vos manifestations, tout en développant votre image positive et en impliquant l'ensemble de vos parties prenantes.

- Volet éco-événements sous : www.communication-responsable.ademe.fr
- Affiche « Eco-événement : et si on concevait autrement nos événements ? » : www.eco-communication.ademe.fr/sites/default/files/vignette-poster-eco-evenement.jpg

Manifestations sportives, Agenda 21 du sport français :

- http://franceolympique.com/files/File/actions/sport_et_territoires/devdurable/agenda21.pdf

Sites complémentaires :

- Ministère de l'écologie et du développement durable : www.ecologie.gouv.fr
- Collectif « Eco-événement » : www.eco-evenement.org
- Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement : <https://cpie-paysdaix.com/>

Les partenaires locaux :

- Le collectif COFEES (collectif des festivals écoresponsable et solidaire en région sud): <https://cofees.udcm.net/>
- La métropole au titre de sa compétence déchets : <https://www.ampmetropole.fr/reduire-trier-collecter-traiter-le-cercle-vertueux>
- La Direction Développement Durable et Stratégies de la Ville d'Aix-en-Provence tel : 04 88 71 83 43

